



united nations educational, scientific and cultural organization
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

QUESTIONNAIRE RELATIF
AU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2006-2007 (33 C/5)

Le présent questionnaire a été conçu pour recueillir les observations et propositions des Etats membres et Membres associés, ainsi que des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales internationales (OING) sur les approches et enjeux essentiels dont il faudrait s'inspirer pour élaborer le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5). Ce questionnaire est également à replacer dans le contexte des délibérations de la Conférence générale, à sa 32e session, sur la préparation dudit Projet de programme et de budget, délibérations dont les résultats font l'objet d'un document distinct.

CL/3707
Annexe II

ANNEXE II

CALENDRIER DE PREPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2006-2007 (33 C/5)

| | |
|--|------------------------------|
| Envoi aux Etats membres et Membres associés, et aux OIG et OING, de la lettre circulaire CL/3707, ainsi que des documents de référence sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5) | Avril 2004 |
| Consultations régionales des commissions nationales sur la préparation du document 33 C/5 (voir calendrier à l'annexe I) | Mai-juin 2004 |
| Date limite de réception par le Secrétariat des réponses écrites des Etats membres et des Membres associés, des OIG et des OING sur les documents de référence concernant le document 33 C/5 | 5 juillet 2004 |
| 170e session du Conseil exécutif: examen du rapport présenté par le Directeur général contenant les conclusions des cinq réunions des commissions nationales, un résumé des réponses écrites à la consultation et les propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5) | Octobre 2004 |
| Préparation par le Secrétariat du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5) | Novembre 2004 - janvier 2005 |
| 171e session du Conseil exécutif: élaboration des recommandations du Conseil exécutif à la Conférence générale (33 C/6) sur le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 | Avril-mai 2005 |
| 33e session de la Conférence générale: examen et approbation du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 | Octobre-novembre 2005 |

Introduction

1. Le Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) représentera le troisième et dernier document C/5 biennal pour la période couverte par la Stratégie à moyen terme 2002-2007 (31 C/4). Le 33 C/5 sera donc l'occasion d'assurer la meilleure réalisation possible des objectifs stratégiques contenus dans le document 31 C/4. La préparation de ce document permettra par ailleurs de regrouper ou de mieux ajuster diverses mesures prises dans le cadre de la réforme de la programmation lancée par l'UNESCO avec le début de mise en oeuvre du 31 C/5. Il s'agit en particulier de concentrer le programme, d'adopter une approche axée sur les résultats, de décentraliser, d'instaurer de nouvelles formes de partenariat et de promouvoir l'intersectorialité, toutes mesures qui devraient se traduire par une plus grande pertinence de l'action de l'Organisation et accroître son impact dans les Etats membres et les avantages que ceux-ci peuvent en retirer.

I. MISE EN OEUVRE DU TROISIEME ET DERNIER BIENNIUM DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)

2. A sa 31e session, la Conférence générale a approuvé la Stratégie à moyen terme pour la période 2002-2007 (31 C/4) qui énonce les principaux axes stratégiques de l'action de l'UNESCO pour cette période. Autour du thème unificateur de la Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication, la Stratégie à moyen terme définit un ensemble de 12 objectifs stratégiques pour l'ensemble de l'Organisation, soit trois pour chacun des quatre domaines d'activité de l'UNESCO (éducation, sciences, culture et communication et information). Ces objectifs stratégiques sont complétés par ceux correspondant aux deux thèmes transversaux du 31 C/4, à savoir L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir, qui font partie intégrante de tous les programmes et sont conçus pour renforcer l'action intersectorielle tant au Siège qu'hors Siège (voir annexe).

3. La Conférence générale et le Conseil exécutif n'ont jamais manqué de rappeler qu'il faut s'employer tout particulièrement à expliciter et clarifier concrètement le lien entre les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les priorités et activités proposées dans les documents C/5 successifs. Etant donné que le 33 C/5 est le dernier document de la série pour la période à moyen terme en cours, ce critère revêt en la circonstance une importance particulière. Il faudra donc concevoir une forme de concentration de l'action de l'Organisation qui permette de s'aligner au plus près sur les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les résultats escomptés à ce titre.

Est-ce que le thème unificateur et les objectifs et sous-objectifs stratégiques du document 31 C/4 approuvé sont suffisamment pris en compte dans le 31 C/5 et le 32 C/5 ? Que pourrait-on faire pour améliorer le lien entre le 31 C/4 et le 33 C/ ?

Considérez-vous que l'action de l'Organisation telle qu'elle est décrite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 conduit à une réalisation progressive de tous les objectifs stratégiques du 31 C/4 ou de certains d'entre eux seulement ? Y a-t-il des objectifs stratégiques qui ne seront probablement pas atteints et quels ajustements ou mesures correctrices proposez-vous (Cette question sera posée séparément pour chacun des grands programmes et des thèmes transversaux).

4. Dans la mesure où la Stratégie à moyen terme a été conçue en tant que "stratégie ajustable", que la Conférence générale peut réviser en cas de besoin, cette dernière pourra toujours, lors de sa 33e session, revoir, reformuler ou modifier certains objectifs stratégiques et résultats escomptés, si les Etats membres le souhaitent. Une telle révision pourrait être suscitée par :

- des faits nouveaux importants sur les plans international et régional qui ont des répercussions, éventuellement négatives, sur les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- de nouveaux enjeux ou facteurs critiques susceptibles d'empêcher d'atteindre les résultats escomptés ;
- les résultats et effets de l'action menée par l'Organisation jusqu'ici, y compris les conclusions des évaluations ; et
- les recommandations de politique générale issues des consultations et bilans, notamment ceux effectués par les Secteurs du programme de l'UNESCO et les bureaux hors Siège dans le cadre de la décentralisation.

Considérez-vous qu'il existe des éléments pouvant justifier une inflexion ou une réorientation majeures en ce qui concerne l'un ou plusieurs des objectifs ou approches stratégiques du 31 C/4 ou les résultats escomptés correspondants ? Dans l'affirmative, quelles modifications proposeriez-vous ? Dans quels domaines ? Et quelles en seraient les incidences sur la préparation du 33 C/5 ?

5. Comme suite à une demande formulée par la Conférence générale à sa 31e session, des stratégies régionales relatives au 31 C/4 ont été mises au point pour chaque région en 2002, à l'issue de consultations auxquelles ont été associés les commissions nationales et les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Ces stratégies régionales avaient pour objet d'adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux caractéristiques, conditions et besoins des régions tout en évitant une dilution des approches et orientations globales approuvées par la Conférence générale. La plupart de ces stratégies régionales, dont le Conseil exécutif a pris note en 2002, s'appuyaient sur des processus d'intégration en cours aux niveaux régional et sous-régional. Ces stratégies régionales ont servi de cadre de référence pour la préparation du 32 C/5, et plus encore pour les plans de travail pour 2004-2005.

6. Par ailleurs, quelques bureaux multipays ont déjà entrepris de formuler des "stratégies" propres aux groupes de pays visés ou des cadres stratégiques à ce niveau (Rabat ou Windhoek, par exemple), en étroite consultation avec les commissions nationales concernées. Partant de cette expérience, il est envisagé d'élargir le processus général de consultations pour la préparation du 33 C/5 afin que des consultations de pays et de groupes de pays puissent avoir lieu avant les consultations régionales. Il est à espérer que ces processus aboutiront à une meilleure prise en compte des préoccupations nationales et sous-régionales dans le 33 C/5.

Considérez-vous que la formulation de stratégies nationales et, à l'avenir, de cadres stratégiques multipays serait un plus pour la planification stratégique globale et le processus de programmation de l'Organisation ? Y a-t-il d'après vous place pour des améliorations ou des ajustements ?

Jugez-vous satisfaisante la nouvelle chronologie du cycle de programmation, qui débute par des consultations de pays et de groupes de pays, suivies de consultations régionales constituant la principale contribution à l'élaboration des propositions préliminaires pour le 33 C/5 puis à la formulation du 33 C/5 ? Etes-vous favorables à la tenue de consultations de pays et de groupes de pays ? Avez-vous des suggestions quant à leur préparation et leur organisation ?

Liens avec les ODM

7. Dans le 32 C/5, des efforts ont été faits pour expliciter les liens avec la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies et la série d'Objectifs de développement du Millénaire (ODM) qui y sont énoncés, avec indication des résultats escomptés et des délais correspondants, le plus souvent à l'horizon 2015. En fait, chaque grand programme du 32 C/5 était précédé d'une indication de la mesure dans laquelle ce programme contribuerait à la réalisation de tels ou tels ODM. Il convient de garder à l'esprit toutefois que, selon une série de rapports et de bilans récents, les ODM pourraient ne pas être atteints si l'on ne redouble pas d'efforts à cet effet.

Jugez-vous satisfaisante la présentation des liens entre les ODM et les activités de l'UNESCO ? Est-ce que le 32 C/5 se réfère trop aux ODM ? Faudrait-il mieux cibler l'approche adoptée et ne se référer qu'aux ODM les plus pertinents ? Quelles mesures - de forme et de fond - pourrait-on prendre pour mieux relier l'action de l'UNESCO aux ODM les plus pertinents ?

Fonctions de l'UNESCO

8. Le 31 C/4 assigne cinq fonctions principales à l'UNESCO : un laboratoire d'idées ; un organisme normatif ; un centre d'échange d'information ; un organisme de renforcement des capacités dans les Etats membres ; et un catalyseur pour la coopération internationale. Au cours des trois dernières années, ces fonctions diverses mais complémentaires et qui s'épaulent l'une l'autre ont joué, sur tout l'éventail des programmes et actions de l'UNESCO, un rôle stratégique qui a permis à l'Organisation de mieux ajuster son rôle, son autorité et son impact dans le contexte multilatéral. A titre d'exemple, les activités de renforcement des capacités au niveau des pays visent souvent à renforcer les capacités nationales dans le domaine des règles et des normes ou dans celui des statistiques et de l'échange d'information. Par ailleurs, d'autres rôles ou fonctions prennent au fil des ans une importance croissante : dans un monde dont le moteur est de plus en plus constitué par l'accès au savoir et l'exploitation des connaissances, l'UNESCO est de plus en plus appelée à jouer un rôle de "courtier du savoir" et d'organisme de référence ; il lui est aussi demandé de faire office de "médiateur impartial" entre diverses parties prenantes dans ses domaines de compétence ; et elle doit se concentrer de plus en plus sur la mobilisation et la sensibilisation, par exemple dans le cadre de l'EPT et d'autres campagnes.

A votre avis, est-ce que l'UNESCO s'acquitte convenablement de chacune de ses cinq grandes fonctions ? Faudrait-il réviser cette liste de fonctions ? Convierait-il de mettre davantage l'accent à l'avenir sur certaines fonctions et, si tel est le cas, lesquelles ? Est-ce que le renforcement des capacités au niveau des pays devrait être accentué - dans l'affirmative, dans quels domaines et par quelles mesures ? Faut-il ajouter d'autres rôles et fonctions - "courtier du savoir", "organisme de référence", "mobilisation et sensibilisation", etc.

II. PRIORITÉS DE PROGRAMME

9. Dans le 31 C/5 et le 32 C/5 approuvé, chacun des cinq grands programmes a été structuré autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités. Au cours des deux exercices écoulés, les priorités principales ont bénéficié de ressources accrues. Comme on le verra plus loin pour chaque grand programme, les ressources ont été plus concentrées autour des priorités principales dans le 32 C/5, ce qui a contribué à mieux cibler l'ensemble des activités de programme. La question se pose donc de savoir comment renforcer encore la concentration dans le prochain C/5, en vue notamment d'éviter de formuler en termes trop généraux une priorité principale et, ce faisant, de disperser des ressources allouées à une priorité principale entre un trop grand nombre d'activités, ce qui risque d'aller à l'encontre du principe même de concentration.

Etes-vous d'avis qu'il convient pour le 33 C/5 de suivre à nouveau la structure des grands programmes qui a été introduite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 et qui s'articule autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités ?

Estimez-vous souhaitable de condenser la formulation des priorités principales afin d'éviter de disperser les ressources entre un trop grand nombre d'activités ?

Etes-vous d'avis d'allouer aux priorités principales dans le 33 C/5 des ressources accrues par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5 ?

Etes-vous d'avis de continuer à accroître les crédits alloués aux dépenses de personnel dans des domaines correspondant à des priorités principales de programme ?

Estimez-vous que la répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes doit être conservée ? Pensez-vous au contraire qu'il faudrait reconsidérer les parts respectives et, dans l'affirmative, sur quels critères ?

Education

10. Dans le 32 C/5, la priorité principale du grand programme I (GP I) est *L'éducation de base pour tous*. Il lui a été attribué 79 % du montant total des ressources allouées aux activités de programme du GP I (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux) dans le 32 C/5 approuvé, contre 67 % dans le 31 C/5 approuvé.

Etes-vous d'avis de conserver la même priorité principale pour le GP I que dans le 32 C/5 approuvé ? Dans cette hypothèse, estimez-vous qu'il faudrait envisager de concentrer le contenu du programme autour de certains domaines clés de cette priorité ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

11. Dans le 32 C/5, les autres priorités suivantes ont été choisies pour le GP I : l'éducation pour une culture de la paix ; l'enseignement des sciences et des technologies ; l'enseignement technique et professionnel ; et l'enseignement supérieur.

Convient-il de maintenir ces priorités dans le 33 C/5 ? Dans la négative, quelles autres priorités faudrait-il, selon vous, envisager ? Faudrait-il modifier la formulation des autres priorités - et, dans l'affirmative, comment - en ayant toujours à l'esprit le caractère limité des ressources et des effectifs disponibles ?

12. Compte tenu des évolutions actuelles, 28 pays risquent fort de n'atteindre aucun des trois objectifs quantitatifs de l'EPT d'ici à 2015 - taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, niveau d'alphabétisation des adultes et égalité entre les sexes pour les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire - et 43 pays n'atteindront vraisemblablement pas l'un de ces objectifs à l'horizon 2015 (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002). L'UNESCO aide ces pays en concentrant et en ciblant son action, en coopération avec les autorités nationales, dans le cadre des priorités nationales et des stratégies existantes de réduction de la pauvreté.

Estimez-vous que l'aide qui est actuellement fournie aux pays pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est suffisante ? Dans la négative, quelles autres activités ou modalités à conduire à l'échelon national proposeriez-vous ?

13. Le droit à l'éducation est un des fondements de l'EPT et de nombreux critères et normes internationalement reconnus dans le domaine de l'éducation imposent de suivre les progrès quantitatifs réalisés, en coopération étroite avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Il est de plus en plus souvent demandé à l'Organisation de fournir des informations sur les mesures qualitatives prises par les pays pour assurer le droit à l'éducation et sur les obstacles qui s'opposent au respect de ce droit, l'UNESCO ayant pour fonction d'être un centre d'échange d'information ou un observatoire des politiques et pratiques éducatives nationales, en coopération avec d'autres instances internationales (comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, etc.). En outre, la promotion et la recherche d'une "éducation de qualité" constituent un aspect de plus en plus important.

Estimez-vous nécessaire de renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine du droit à l'éducation, y compris le suivi des normes et critères ainsi que des politiques et initiatives nationales dans le domaine de l'éducation ? Quelles modalités d'action particulières souhaiteriez-vous voir mises en oeuvre ?

Quelles propositions souhaiteriez-vous faire pour renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation de qualité ?

14. La pandémie de VIH/sida menace le développement humain dans un grand nombre de pays. Elle touche des étudiants, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation et porte gravement préjudice aux institutions, aux personnels et aux investissements éducatifs. Elle est considérée comme un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de l'EPT. L'UNESCO s'est engagée à accroître et coordonner les efforts dans le domaine de "l'éducation préventive" en coopération avec tous les partenaires concernés et en tenant compte des aspects multisectoriels de ce défi.

Pensez-vous qu'il faille appuyer davantage l'action de l'UNESCO dans le domaine de "l'éducation préventive contre le VIH/sida" ? Avez-vous des propositions à faire pour améliorer la coordination de l'action de l'UNESCO en tirant parti des compétences de tous les secteurs dans la lutte contre le VIH/sida ? A cet égard, estimez-vous nécessaire d'introduire des axes d'action communs, voire un nouveau thème transversal dans le 33 C/5 sur l'éducation préventive contre le VIH/sida (étant entendu qu'un nouveau thème transversal pourrait nécessiter un ajustement du 31 C/4) ?

15. L'UNESCO est l'organisation chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et devrait jouer un rôle de premier plan dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Avez-vous des recommandations à formuler sur les orientations que l'UNESCO devrait prendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ?

16. Les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'éducation, et la nécessité croissante d'assurer une initiation aux TIC s'imposent de plus en plus dans les "sociétés du savoir" et les "économies du savoir", comme l'a souligné le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Dans ce processus, l'UNESCO peut devoir accroître sa participation à des projets pilotes et expérimentaux ainsi qu'au développement de l'utilisation des TIC à divers niveaux de l'éducation et de la formation pédagogique. Cette démarche pourrait s'effectuer en coopération étroite avec le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information, ce dernier affectant d'ores et déjà dans le 32 C/5 d'importantes ressources de programme à cette activité (voir également ci-dessous la section relative à la communication et l'information).

Etes-vous favorable à un renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de l'éducation ? Quelles orientations et modalités d'action proposeriez-vous (par exemple l'utilisation accrue des TIC dans l'éducation, l'initiation aux TIC, la création de centres de formation multimédias, l'utilisation des TIC dans la formation pédagogique) ? Quelles autres propositions souhaiteriez-vous faire au sujet de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'utilisation des TIC au service de l'éducation ?

Sciences exactes et naturelles

17. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme II (GP II) est L'eau et les écosystèmes associés, à laquelle ont été affectés 46 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 36,4 % dans le 31 C/5 approuvé. En outre, les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) avaient bénéficié d'un renforcement budgétaire dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP II la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu de programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Préfèreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le GP II ? Dans l'affirmative, laquelle ?

18. Dans le 32 C/5, les deux autres priorités suivantes ont été choisies pour le GP II : (1) renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur, y compris pour la promotion d'une culture de la maintenance ainsi que pour la formulation de politiques de la science ; (2) protection de l'environnement et utilisation et gestion durables des ressources naturelles, notamment en mettant l'accent sur les sources d'énergie renouvelables et en ciblant plus spécialement les petits Etats insulaires en développement.

Ces "autres priorités" devraient-elles être conservées dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?

19. Le suivi du SMDD et du Plan d'application de Johannesburg (JPOI) est une tâche de longue haleine, à mener en continu par l'UNESCO et la communauté internationale dans son ensemble.

Pensez-vous que l'accent mis dans le 32 C/5 sur les activités relatives au SMDD à l'appui du SMDD et du JPOI est suffisant ? En cas de réponse négative, avez-vous des propositions à faire pour renforcer la contribution de l'UNESCO à cet égard ?

20. En 2004, une réunion d'examen du Programme d'action des Nations Unies pour les petits Etats insulaires en développement (PEID) (Barbade+10) se tiendra à Maurice. Dans sa résolution 32 C/48, la Conférence générale a décidé que, sur la base des résultats de cette réunion, des propositions pertinentes seraient introduites dans le 33 C/5 et les documents C/5 des exercices biennaux ultérieurs.

Etes-vous satisfaits des activités menées jusqu'ici par l'UNESCO en faveur des PEID, notamment dans le cadre de la plate-forme CSI ? Avez-vous déjà à ce stade, avant la tenue de la réunion de Maurice, des suggestions à faire pour l'orientation future de l'action de l'UNESCO en faveur des PEID ?

21. Pour la première fois, le 32 C/5 approuvé contenait une innovation programmatique sous la forme d'initiatives transversales qui de fait constituaient des axes d'action communs, consacrés à la "Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités en sciences et technologie" et au "Développement des articulations entre diversité culturelle et diversité biologique".

Etes-vous favorables à la formulation de ces initiatives intersectorielles et, par voie de conséquence, à la création d'axes d'action pour en assurer la mise en oeuvre ? Proposeriez-vous d'inclure dans le 33 C/5 d'autres approches intersectorielles - et si oui, lesquelles ?

22. Le Conseil de coordination des chefs de secrétariat (CCS) a récemment établi deux mécanismes de coordination à l'échelle du système des Nations Unies, consacrés l'un aux ressources en eau (impliquant SC/HYD) et l'autre à l'océan (impliquant SC/COI), dans lesquels l'UNESCO joue un rôle important de chef de file.

Avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire pour renforcer le rôle et la contribution de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies concernant les ressources en eau et l'océan ?

23. L'UNESCO bénéficie des contributions de cinq programmes scientifiques et environnementaux - PICG, PHI, COI, MAB et MOST (qui relève du GP III).

Etes-vous satisfaits de la manière dont l'activité des cinq programmes a été reflétée et intégrée dans les documents C/5 passés ? Avez-vous des propositions précises à faire sur la manière d'intégrer leur contribution dans le 33 C/5 ? L'activité de ces programmes est-elle suffisamment concentrée ou avez-vous des suggestions à formuler à cet égard ?

Sciences sociales et humaines

24. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme III (GP III) est "L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique", à laquelle ont été affectés 26 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 15,3 % dans le 31 C/5 approuvé.

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP III la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est conservée, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

Estimez-vous que les grandes orientations et le champ d'action du grand programme III sont satisfaisants ? Avez-vous des améliorations ou des modifications particulières à proposer ?

Souhaitez-vous voir élaborer d'autres instruments normatifs ? Faut-il, à votre avis, faire de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine éthique des activités essentielles ?

Souhaitez-vous proposer de nouvelles activités dans ces domaines (par exemple clonage humain ; éthique environnementale) ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Préférez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le GP III ? Dans l'affirmative, laquelle ?

25. Dans le 32 C/5, les trois autres priorités suivantes ont été choisies pour le GP III : (i) promotion et protection des droits de l'homme et de la démocratie et renforcement de la sécurité humaine à l'aide des sciences sociales et humaines ; (ii) le relance de la réflexion philosophique, des sciences humaines et des études prospectives ; (iii) élaboration d'études et de stratégies sur les transformations sociales et diffusion des meilleures pratiques.

Les trois "autres priorités" devraient-elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?

26. La priorité principale est axée sur l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique.

Etes-vous satisfaits de l'orientation et du champ d'application de l'activité normative menée par l'UNESCO dans ce domaine ? Avez-vous des suggestions que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 ?

75

27. La promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination font l'objet d'un programme au sein du GP III, dans le cadre de la stratégie approuvée par la Conférence générale.

Avez-vous des suggestions précises que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 afin d'approfondir la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO ?

Suite à l'approbation par la Conférence générale de la stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme, seriez-vous favorables à l'idée de faire de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination un nouveau thème transversal pour l'ensemble de l'Organisation ?

Culture

28. Dans le 32 C/5, la priorité principale et le principal thème du grand programme IV sont la "promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel", à laquelle a été affectée 62 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 38 % dans le 31 C/5 approuvé. Les "autres priorités" sont : le renforcement de l'action normative dans le domaine de la culture et de la créativité et le resserrement des liens entre culture et développement.

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le grand programme IV la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Ou bien les efforts de concentration ont-ils atteint un niveau satisfaisant ?

Préfereriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme IV ? Dans l'affirmative, laquelle ?

29. Dans le 32 C/5, l'importance accordée aux activités normatives est une caractéristique évidente du grand programme IV, qui se retrouve dans plusieurs des sous-programmes et des axes d'action.

Devrait-on dans le 33 C/5 continuer à mettre l'accent sur les activités normatives ? Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels il pourrait être nécessaire de consolider les acquis et d'assurer un suivi, y compris en vue d'alimenter les processus de formulation des politiques ?

Etes-vous satisfaits de l'interaction et de la synergie entre les activités et les instruments normatifs ? Estimez-vous qu'il serait nécessaire d'entreprendre des activités complémentaires basées sur des recherches - et, dans ce cas, lesquelles ?

30. Les activités interdisciplinaires sont devenues un aspect innovant et visible du grand programme IV. La transversalité et l'universalité de la culture semblent aussi de mieux en mieux reconnues. Des interdépendances existent, par exemple entre l'éducation et la culture et entre la communication et la culture, et l'exploration des liens entre diversité culturelle et biodiversité lance, de toute évidence, un nouveau défi à l'action interdisciplinaire de l'UNESCO, comme cela a été déjà reconnu dans le 32 C/5 et par la création d'axes d'action *de facto* communs avec le grand programme II.

Convient-il que le grand programme IV continue de mettre l'accent, en allant encore plus loin dans cette voie, sur des activités intersectorielles et interdisciplinaires du genre de celles déjà envisagées dans le 32 C/5 ? Souhaitez-vous suggérer de nouveaux domaines se prêtant à des actions intersectorielles et interdisciplinaires distinctes ?

31. L'expérience acquise par l'UNESCO et le concept en constante évolution de patrimoine culturel ont permis à l'Organisation de renouveler son approche du patrimoine mondial. Une très grande importance est actuellement accordée à la promotion de la préservation du patrimoine culturel immatériel, l'intention étant d'en faire une partie intégrante des politiques de préservation. La réhabilitation du patrimoine culturel dans les situations de préconflit et postconflit (avec les actions normatives correspondantes) est aussi devenue un important vecteur parmi d'autres du dialogue interculturel. Les activités du Centre du patrimoine mondial sont devenues une activité phare importante et couronnée de succès de l'Organisation, qui améliore sa visibilité et rehausse son image.

Estimez-vous qu'il conviendrait de continuer à mettre l'accent dans le 33 C/5 sur l'action relative au patrimoine culturel ? Y a-t-il de nouveaux aspects ou activités qui pourraient mériter une attention et une réflexion particulières ?

Avez-vous des suggestions en vue de renforcer encore les activités, le rôle et l'impact du Centre du patrimoine mondial ?

32. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle, des efforts sont déployés pour aider les pays en développement ou les pays en transition à créer des industries culturelles viables et compétitives et à formuler des politiques culturelles créant les conditions dans lesquelles toute une gamme d'expression culturelle peut s'épanouir.

Y a-t-il des tendances, des perspectives ou des actions que vous voudriez voir prendre en compte en relation avec l'Alliance mondiale et qui devraient être reflétées dans le 33 C/5 ?

Communication et Information

33. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme V est de "favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public", priorité qui a été renforcée et qui recevra 68 % des ressources totales allouées au grand programme V (à l'exclusion des projets relevant des thèmes transversaux) au lieu de 55 % dans le 31 C/5 approuvé. Les deux autres priorités sont la *promotion de la liberté d'expression et le développement de la communication*. Peut-être convient-il de rappeler que, durant

72

- 13 -

le débat sur la préparation du 33 C/5 à la 32e session de la Conférence générale, certaines délégations ont proposé qu'à l'avenir la priorité principale du grand programme V soit *la libre circulation des idées, la liberté d'expression et l'accès universel à l'information*.

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir la même priorité principale pour le grand programme V que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

La priorité principale dans le document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme V ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Les deux "autres priorités" devraient-elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et en ce cas, comment ?

34. La Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, Genève, décembre 2003) reflètent le consensus international sur les valeurs qui devraient sous-tendre l'édification de sociétés intégratrices et pluralistes, au sein desquelles tous peuvent bénéficier du potentiel offert par les TIC. Pour l'UNESCO, ces textes constituent une reconnaissance par la communauté internationale des quatre principes clés que l'Organisation n'a cessé de défendre comme essentiels au développement de sociétés du savoir équitables : "liberté d'expression ; égalité d'accès à l'éducation ; accès universel à l'information, en particulier en ce qui concerne le domaine public ; diversité culturelle et linguistique".

Comment l'UNESCO pourrait-elle mieux traduire ces quatre principes dans ses programmes afin de mener une action orientée vers l'obtention de résultats ?

Quelles autres initiatives ou propositions concrètes suggèreriez-vous en vue de continuer à promouvoir et de rendre opérationnel le concept de société du savoir, en particulier dans le contexte des résultats attendus de la deuxième phase du SMSI (Tunis, 2005) ?

35. Le grand programme V est, de par sa nature même, intersectoriel. Outre les projets se rapportant aux deux thèmes intersectoriels du 31 C/4, le renforcement de la coopération intersectorielle et interdisciplinaire est une préoccupation constante de l'Organisation. Les débats de la Conférence générale ont mis en lumière un certain nombre de thèmes se prêtant à cette coopération, notamment : les TIC et l'éducation ; la production de contenus culturellement diversifiés et multilingues ; l'enseignement supérieur, et en particulier la formation des formateurs ; le rôle des bibliothèques et des archives dans la construction des sociétés du savoir, l'éducation relative aux médias ; etc. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a réaffirmé que l'éducation et le renforcement des capacités sont deux domaines clés dans lesquels les TIC peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de desservir les différents groupes de population et d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

Quels grands thèmes ou domaines suggéreriez-vous pour de nouvelles activités intersectorielles ou pour d'éventuels axes d'action communs avec d'autres grands programmes ?

Quels sont, selon vous, les domaines les plus prometteurs où les TIC et l'éducation se recoupent et où l'UNESCO peut apporter une contribution importante et unique ? Et comment voulez-vous qu'ils soient pris en compte ?

III. AUTRES QUESTIONS ET DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME

36. Plusieurs questions de programme revêtant une importance essentielle intéressent la totalité des secteurs de l'UNESCO. Ce sont notamment : les activités relatives à la lutte contre la pauvreté, qui occupent une place centrale dans la contribution de l'UNESCO à la réalisation de l'objectif de développement 1 du Millénaire (réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté) ; le soutien au NEPAD ; les contributions au Plan d'action de Bruxelles adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

37. De même, la contribution de l'UNESCO à la reconstruction et à la réconciliation dans les zones de conflit et d'après-conflit, en particulier en Afghanistan, dans les territoires palestiniens et en Afrique, s'est amplifiée au cours des derniers exercices biennaux et demanderait peut-être à être mieux reflétée dans le document C/5.

38. La détermination accrue à témoigner à l'égard de la lutte contre le terrorisme est au premier plan de l'attention et de la coopération internationales. Conformément à la résolution 31 C/39 de la Conférence générale, l'UNESCO a intensifié ses activités dans le domaine du dialogue entre les civilisations, où elle met en oeuvre une approche multisectorielle faisant appel à des contributions venues de tous ses domaines de compétence. Conformément à la résolution 32 C/47 de la Conférence générale, les activités et les initiatives futures visent les niveaux régional et sous-régional en favorisant les domaines identifiés par la Conférence générale, à savoir l'éducation, la science et la technologie, la diversité culturelle sous tous ses aspects et les médias.

Avez-vous des propositions précises pour des orientations et des actions que l'UNESCO pourrait faire siennes à l'avenir en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'appui au NEPAD et aux pays les moins avancés, la contribution à apporter dans les zones de conflit et d'après-conflit, le dialogue entre les civilisations et la lutte contre le terrorisme ?

Y a-t-il d'autres questions de programme clés que l'UNESCO devrait aborder dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquelles elle aurait un avantage comparatif ?

Y a-t-il des activités, des questions ou des thèmes dont, selon vous, l'examen pourrait être interrompu ou auxquels il conviendrait de renoncer parce que leur impact est faible ou qu'ils n'ont qu'un lointain rapport avec le mandat de l'Organisation ?

Seriez-vous favorables à l'introduction d'une clause (sunset clause) prévoyant la suppression automatique d'une activité de programme à l'issue d'une période déterminée ? Dans l'affirmative, comment devrait-elle être appliquée ?

Interdisciplinarité.

39. Pour renforcer l'action interdisciplinaire et multidisciplinaire, 10,4 millions de dollars ont été alloués dans le 32 C/5 aux projets relatifs aux deux thèmes transversaux définis dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4). Pour sélectionner ces projets, dont la préparation de chacun a fait intervenir obligatoirement au moins trois secteurs ou bureaux, il a été lancé - comme dans le cas du 31 C/5 approuvé - un appel d'offres au niveau du Secrétariat, faisant appel au Siège et aux bureaux hors Siège. Les 41 projets transversaux mentionnés dans le 32 C/5 approuvé (dont 19 se rapportent à l'élimination de la pauvreté et 22 à la contribution des TIC à la construction d'une société du savoir) représentent un échantillon de l'action que l'UNESCO peut mener pour atteindre les deux objectifs. Ces projets ne sont pas, de toute évidence, les seules activités intersectorielles de l'Organisation mais sont complétés par d'autres initiatives de caractère intersectoriel, dont plusieurs sont évoquées plus haut dans le présent questionnaire, par exemple les axes d'action communs introduits pour la première fois dans le 32 C/5.

Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux du 31 C/4 sont-elles suffisamment prises en compte dans l'éventail de projets retenus et inclus dans le document 32 C/5 approuvé ?

Si tel n'est pas le cas, quelles autres approches devraient être envisagées pour mieux atteindre leurs objectifs ? Quelles mesures devraient, selon vous, être adoptées pour assurer l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation ?

Dans l'ensemble, estimez-vous que le 32 C/5 contient un nombre suffisant d'activités et d'initiatives intersectorielles ? Dans le cas contraire, dans quels domaines pensez-vous qu'il faudrait renforcer les initiatives de ce genre et leur donner un caractère intersectoriel plus prononcé ?

Etes-vous d'avis qu'il faut allouer de nouveau dans le 33 C/5 des ressources aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux ? Souhaitez-vous que la formule des axes d'action communs soit maintenue et renforcée et dans quels domaines ?

Intégration

40. Le 31 C/4 a inauguré une nouvelle approche consistant à renoncer au principe des thèmes et groupes prioritaires qui a été remplacé par celui de l'intégration. En conséquence, la problématique des besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), des femmes et des jeunes sera désormais intégrée dans tous les programmes des documents C/5 du début à la fin de la période 2002-2007. Cela signifie que tous les secteurs devront prendre en compte les demandes émanant de ces groupes dans tous leurs programmes. De plus, comme l'envisageait le 31 C/4, dans toutes les activités de l'UNESCO l'accent sera mis particulièrement sur les besoins des groupes défavorisés et exclus et sur les éléments les plus vulnérables de la société. Dans le même ordre d'idées, l'Organisation est déterminée à promouvoir une culture de la paix, notamment en jouant le rôle de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et en assurant le suivi de la résolution 39 C/31 de la Conférence générale.

20

- 16 -

Estimez-vous que les questions à intégrer (telles qu'elles sont mentionnées dans le document 31 C/4, à savoir les questions relatives aux femmes, aux jeunes, aux PMA et à l'Afrique) ainsi que la culture de la paix, ont été suffisamment prises en compte dans le 32 C/5 approuvé ? Sinon, que peut-on faire pour en améliorer la situation ?

Etes-vous favorable à la formule de l'intégration en général ? Comment cette formule pourrait-elle être appliquée plus efficacement ?

Etes-vous partisan d'une réduction du nombre des domaines à intégrer et, si tel est le cas, quelles seraient vos préférences ? Ou bien pensez-vous qu'il conviendrait d'ajouter de nouvelles questions à intégrer - dans l'affirmative, lesquelles ? (étant entendu que cela demanderait un ajustement du 31 C/4) ?

IV. EXECUTION ET IMPACT DU PROGRAMME

Approche axée sur les résultats

41. Dans le 32 C/5 approuvé, un grand effort a été fait pour introduire et appliquer systématiquement une approche de la programmation et de la budgétisation qui soit axée sur les résultats en définissant les résultats escomptés pour chaque axe d'action et en formulant des indicateurs de performance qui couvrent le plus largement possible et de manière mesurable le champ des résultats. L'élaboration du 33 C/5 offre une occasion appréciable d'affiner encore cette approche axée sur les résultats pour toutes les branches de l'Organisation - les secteurs du Siège, les bureaux hors Siège et les instituts -, en introduisant des indicateurs de référence pour divers indicateurs de performance.

Etes-vous satisfaits de l'élaboration et la mise en application de la programmation axée sur les résultats, telles qu'elles ressortent des documents 31 C/5 et 32 C/5 ?

Avez-vous des suggestions à faire au sujet de nouvelles améliorations et de la présentation de la composante résultats dans le 33 C/5 ?

Décentralisation

42. En sa qualité d'organisation intergouvernementale dotée d'un mandat universel, l'UNESCO est censée définir des stratégies qui s'attaquent aux problèmes mondiaux, mais ces stratégies ne peuvent être efficaces que si elles sont suffisamment souples pour être adaptées aux problèmes particuliers qui se posent aux différents Etats membres, tels qu'ils s'expriment au niveau régional, sous-régional ou national. La stratégie de décentralisation est donc conçue pour conjuguer la pertinence et l'efficacité sur le terrain, et ce, dans un double but : d'une part, servir plus utilement les Etats membres selon leur situation et leurs besoins particuliers en mettant pleinement à profit la somme de connaissances, d'expérience et d'idées accumulées ou créées partout de par le monde et, d'autre part, éclairer les politiques et les actions menées au niveau mondial en faisant un bilan de l'expérience acquise sur le terrain. Cette double démarche exprime parfaitement l'unité de conception et d'action qui est la marque de l'UNESCO et l'un des grands avantages comparatifs d'une organisation universelle.

43. Dans le cadre de la stratégie de décentralisation, les bureaux multipays - et les bureaux nationaux dans les pays où il en existe - sont les piliers de la gestion et de l'exécution du programme au niveau des Etats membres, en particulier pour les aider à définir leurs grandes orientations et à renforcer leurs capacités tout en mobilisant des fonds extrabudgétaires pour la mise en oeuvre de projets de développement conformes au mandat et aux programmes de l'Organisation. Pour cette dernière fonction, les documents C/5 actuels ne prévoient pas de financement spécifique. A présent, les fonds décentralisés à dégager et allouer à cette fin sont laissés à l'appréciation des secteurs et des unités hors Siège. Il en allait différemment dans le passé, où, jusqu'à l'exercice 1996-1997 (28 C/5), des fonds étaient réservés, au titre de chaque grand programme à la "coopération pour le développement" et expressément destinés à renforcer la coopération avec les Etats membres et les sources de financement (y compris l'identification et la conception de projets et leur négociation avec les donateurs potentiels).

Quels seraient, à vos yeux, une combinaison et un équilibre idéals d'optique mondiale et d'approche axée sur le local dans les activités des différents secteurs/grands programmes ?

Quel genre de tâches et d'actions particulières attendriez-vous des bureaux multipays - et des bureaux nationaux là où il en existe -, eu égard aux fonctions générales de l'UNESCO ?

Comment suggèreriez-vous que les bureaux hors Siège exercent les fonctions de l'UNESCO - telles qu'elles sont exposées dans le 31 C/4 - au service des Etats membres ?

Dans chacun des domaines de compétence de l'Organisation, quel serait le type de questions qu'il y aurait lieu de traiter au niveau régional ?

Considérez-vous que certains fonds alloués aux secteurs de programme et/ou aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire devraient être réservés à la création de ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire qu'une composante "coopération pour le développement" devrait être réintroduite) ?

44. Les consultations que les bureaux multipays ont lancées durant le dernier exercice grâce aux fonds reportés de l'exercice 2000-2001 auront démontré combien les initiatives de ce genre sont importantes pour accroître la pertinence des programmes de ces bureaux (ou des bureaux nationaux) et nouer de fructueuses relations de travail entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège. Ces consultations paraissent appelées à jouer un rôle accru dans le cycle de programmation de l'Organisation en devenant les pierres angulaires de la conception des prochains programmes et budgets (documents C/5), ainsi que du contrôle du déroulement de l'exécution de ces programmes.

Comment ces réunions devraient-elles être financées - sur les montants alloués aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire, par une contribution spécifique au titre du Programme de participation ou en combinant les deux ?

45. Le document 32 C/5 approuvé envisage une décentralisation assez poussée des ressources allouées au programme, qui va jusqu'à 67 % pour certains grands programmes. Les taux effectifs varient d'un grand programme à l'autre, selon le contenu, la nature et le type des activités envisagées, et aussi selon la dotation en personnel et les capacités d'exécution des bureaux hors Siège. Globalement, les taux de décentralisation des ressources stipulés pour chacun des grands

programmes dans le 33 C/5 sont les suivants : grand programme I : 65,9 % (instituts non compris), grand programme II : 40,8 % (à l'exclusion de la COI), grand programme III : 36,7 %, grand programme IV : 45,4 % et grand programme V : 47,5 %.

Considérez-vous que - compte tenu de la spécificité de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO - ces taux correspondent en chaque cas à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale ?

46. Durant les deux derniers exercices, l'UNESCO a joué un rôle constructif et très dynamique dans les actions lancées à l'échelle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des mécanismes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui cherchent à assurer une coordination des orientations et des approches de tous les programmes et institutions des Nations Unies, ainsi que dans la coordination et la coopération au niveau local. Ce dernier aspect est particulièrement important pour le réseau décentralisé de bureaux hors Siège de l'UNESCO et la contribution qu'on attend d'eux à l'établissement des Bilans communs de pays (CCA), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et des rapports sur les réalisations au niveau national dans le sens des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Comment l'UNESCO et les Etats membres pourraient-ils mieux associer les acteurs nationaux intéressés intervenant dans les différents domaines de compétence de l'Organisation au processus d'élaboration des documents précités, à leur approbation par les autorités nationales, à leur traduction en politiques et actions concrètes et à la mobilisation des fonds requis ?

Rôle des commissions nationales

47. Eléments constitutifs de l'UNESCO, les commissions nationales ont un rôle essentiel à jouer dans la conception, l'application et l'exécution des programmes de l'Organisation. On continuera de veiller à ce qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle d'organes de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution des programmes, tout en étendant leur champ d'action à la recherche de financements et à la constitution de nouveaux partenariats.

Eu égard aux résultats de la phase I du grand Plan d'action pour le renforcement des capacités des commissions nationales mis en oeuvre en application de la décision 161 EX/8.3 et vu les progrès du processus de décentralisation, quelles autres mesures ou initiatives novatrices pourraient être lancées et appliquées pour renforcer les interactions entre les commissions nationales et le Secrétariat, et en particulier les bureaux multipays et nationaux et les bureaux régionaux, ainsi que pour aider à accroître l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional et national ?

Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer encore la communication entre le Secrétariat et les commissions nationales ?

V. QUESTIONS DE BUDGET ET DE RESSOURCES

48. La détermination du plafond budgétaire pour le 33 C/5 sera une tâche essentielle. Rompant pour la première fois avec une longue série de budgets antérieurs, le 32 C/5 a bénéficié d'une croissance réelle, avec un plafond fixé à 610 millions de dollars des Etats-Unis, qui coïncidait aussi avec le retour des Etats-Unis à l'Organisation.

Pour le plafond budgétaire du 33 C/5, laquelle des options ci-après aurait votre préférence :

- (a) une croissance nominale nulle (soit 610 millions de dollars) ;*
- (b) une croissance réelle nulle (soit 610 millions de dollars plus réévaluation plus augmentations prévisibles des coûts) ;*
- (c) une croissance réelle positive et, en ce cas, de quelle ampleur ?*

Etes-vous favorables au maintien de la répartition actuelle des ressources du programme entre les divers grands programmes ? Dans la négative, quelle répartition ou formule proposeriez-vous ? (Voir aussi la dernière question du paragraphe 9).

Considérez-vous qu'il soit nécessaire d'améliorer la structure et la présentation du budget ? Dans l'affirmative, sur quels points doivent-elles être améliorées et comment pourraient-elles l'être concrètement ?

49. Dans le 32 C/5, un grand changement a été apporté à la présentation des ressources extrabudgétaires. On a pris soin de faire en sorte que les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires soient complémentaires dans un même cadre général défini par les objectifs stratégiques du document 31 C/4 et les priorités de programme du 32 C/5. De même, seules figuraient dans le 32 C/5 les ressources extrabudgétaires qui étaient déjà parvenues au Secrétariat ou avaient fait l'objet d'engagements dans des documents portant la signature des donateurs.

Avez-vous des suggestions à formuler pour améliorer encore le lien entre ressources ordinaires et extrabudgétaires et leur présentation ?

ANNEXE
APERCU DE LA STRATEGIE
A MOYEN TERME POUR 2002-2007

THÈME FÉDÉRATEUR

Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation, par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

DEUX THÈMES TRANSVERSAUX

- Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ■
- La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ■

TROIS AXES STRATÉGIQUES PRINCIPAUX

Élaborer et promouvoir des principes et des normes à caractère universel, reposant sur des valeurs communes, afin de répondre aux nouveaux enjeux dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et de préserver et consolider le « bien public commun »

Promouvoir le pluralisme en reconnaissant et en préservant le principe de diversité tout en faisant respecter les droits de l'homme

Promouvoir l'autonomisation et la participation à la société du savoir en émergence grâce à un accès équitable à celle-ci, au développement des capacités et au partage des connaissances

DOUZE OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Éducation

- Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées
- Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation

Sciences

- Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales
- Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir

Culture

- Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel
- Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations
- Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances

Communication et information

- Promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information
- Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux
- Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public

25



united nations educational, scientific and cultural organization
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**DEBATS DE LA 32^e SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE
SUR LA PREPARATION DU PROJET DE PROGRAMME
ET DE BUDGET POUR 2006-2007 (33 C/5)**

**EXTRAITS DES RAPPORTS
DES COMMISSIONS II, III, IV, V ET I
CONCERNANT LE POINT 3.1**

Bureau de la Planification Stratégique

25

- 2 -

Préparation du Projet de Programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

1. Le présent document regroupe les extraits des rapports des commissions de programme de la 32^e session de la Conférence générale concernant le débat sur le point 3.1. Préparation du Projet de programme et de budget pour 2006-2007.
2. Présentant ce point le Directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP) a invité les Commissions à débattre des différents aspects de la préparation du futur Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5), exposés dans le document 32 C/7 (ci-joint), en vue de proposer des indications orientées vers l'avenir touchant cette préparation, en ce qui concerne plus particulièrement les priorités et orientations souhaitables du programme et leurs relations avec les effets recherchés énoncés dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), mais aussi d'autres questions de programmation.
3. En particulier, les commissions ont été invitées, à la lumière des résultats obtenus au cours de l'exercice 2002-2003 et des propositions figurant dans le projet de document 32 C/5, à commenter des aspects tels que la pertinence des objectifs stratégiques du 31 C/4 par domaine de programme et des deux thèmes transversaux définis dans le 31 C/4 en ce qui concerne les futures activités de l'exercice 2006-2007 ; la contribution de l'UNESCO à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en coopération avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires ; la définition de priorités principales et autres pour chacun des grands programmes dont sont saisis les commissions ; la nécessité de recenser des domaines dans lesquels des activités intersectorielles supplémentaires pourraient être entreprises, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ; la nécessité d'intégrer les besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés, des femmes et des jeunes dans toutes les activités du programme ; la nécessité d'affiner et de renforcer l'approche fondée sur les résultats pour permettre d'améliorer le suivi et l'évaluation par les organes directeurs et la présentation de rapports à ces organes (en particulier par l'introduction de résultats qualitatifs, d'évaluations d'impact et d'indicateurs de référence) ; enfin, la révision et l'actualisation des modalités d'action de l'UNESCO.

GRAND PROGRAMME I - EDUCATION
(Commission II)

1. Les représentants de 18 Etats membres ont pris part au débat. Il est intéressant de noter que les intervenants de plusieurs pays étaient des représentants de la jeunesse. Le représentant d'une organisation non gouvernementale, l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire, a aussi fait une déclaration, de même que l'Observateur de la Palestine.
2. Les participants au débat se sont accordés à penser que l'UNESCO devait continuer à concentrer son programme sur les domaines où elle possède un avantage comparatif. Ils ont souligné que l'UNESCO devait s'efforcer de développer encore sa coopération avec le système des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux. En outre, la décentralisation a été largement perçue comme une occasion pour l'UNESCO de développer ses partenariats au niveau national avec des partenaires et des autorités compétents.
3. Tous les orateurs ont exprimé leur accord à ce que l'éducation pour tous reste le point de convergence de l'ensemble de l'action de l'UNESCO et, en particulier, de son programme en matière d'éducation, notamment en relation avec la réalisation des MDG. L'UNESCO a été engagée à poursuivre et renforcer son rôle de coordinatrice de la campagne internationale en faveur de l'EPT et son soutien aux plans d'éducation nationaux. La contribution de l'éducation à la lutte contre la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, a été mise en relief pendant tout le débat et considérée comme un objectif primordial.
4. A l'unanimité, les participants ont estimé que le 33 C/5 devrait accorder une place de choix à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et à la Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du développement durable. Plusieurs intervenants ont noté qu'une distinction rigoureuse entre les objectifs de l'EPT et le continuum éducatif était quelque peu artificielle et qu'une plus grande attention devrait être accordée aux domaines essentiels comme l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la formation des enseignants, l'enseignement technique et professionnel. Le 33 C/5 devrait aussi faire ressortir une plus forte coopération intersectorielle, en particulier en matière de science et de technologie et de TIC, notamment dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'égalité entre les sexes devrait continuer d'être une préoccupation primordiale.
5. Les participants ont aussi convenu que des efforts devraient être faits en vue d'assurer l'intégration dans les programmes et la meilleure utilisation de tous les éléments du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation, et notamment des bureaux hors siège et des instituts de la catégorie I. Les possibilités offertes par les réseaux existants - comme les écoles associées, les chaires UNESCO/UNITWIN et l'UNEVOC - ont été mises en relief à cet égard.
6. Il a été noté à l'unanimité que le 33 C/5 devrait mettre particulièrement l'accent sur l'éducation de qualité sous tous ses aspects, notamment compte tenu de la Table ronde ministérielle sur l'éducation de qualité prévue pour le 3 et le 4 octobre 2003. Les participants ont en général favorablement accueilli en particulier les activités privilégiant l'apprentissage de la vie ensemble, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la paix et à la citoyenneté et le dialogue.

28

- 4 -

7. Il a été aussi estimé que le 33 C/5 devrait insister sur les défis naissants de la mondialisation, notamment l'apprentissage à distance et le bon usage des TIC ; l'éducation en matière de VIH/sida ; l'assurance qualité internationale, l'homologation et la reconnaissance mutuelle des qualifications à tous les niveaux ; l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données relatives à l'éducation. Des besoins nouveaux ont également été identifiés dans des domaines souvent négligés de l'éducation rurale ou de l'éducation des populations vieillissantes. Plusieurs de ces domaines ont été retenus pour une action nouvelle ou accrue, comme l'éducation préscolaire, les politiques en matière d'enseignement des langues et les politiques éducatives multilingues, l'éducation artistique, l'éducation physique ou l'enseignement de l'histoire.

8. Tous les intervenants ont également été d'avis qu'il fallait continuer de mettre l'accent sur la programmation fondée sur les résultats dans le 33 C/5 et se sont déclarés en faveur de l'utilisation d'indicateurs qualitatifs montrant en particulier les changements effectivement intervenus dans la situation des populations et des pays visés. Plusieurs orateurs ont également demandé que la relation entre les objectifs stratégiques du C/4 et les résultats escomptés figurant dans le C/5 soit rendue encore plus étroite.

**GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES,
ET GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
(Commission III)**

1. Les représentants de 27 Etats membres ont pris part au débat. Ils ont réaffirmé à l'unanimité l'importance du rôle des sciences dans des domaines fondamentaux tels que le développement durable, la préservation de l'environnement, le renforcement des capacités, la prévention des conflits et la lutte contre la pauvreté - les sciences sociales et humaines étant chargées des aspects éthiques de l'amélioration de la condition humaine. A cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux articuler les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines pour traiter les aspects éthiques des sciences et technologies. Certains intervenants ont souhaité qu'il n'y ait plus qu'un seul programme de sciences. L'accent a également été mis sur la nécessité d'une coopération active entre les cinq programmes scientifiques et intergouvernementaux : PHI, MAB, PICG, COI et MOST.
2. Des délégués ont estimé que, comme l'indiquait la Stratégie à moyen terme, la recherche d'un développement centré sur l'être humain devait rester le principe directeur et le but premier des activités de l'UNESCO tant en sciences exactes et naturelles qu'en sciences sociales et humaines. La nécessité d'une conception équilibrée du "développement" associant à la fois "sécurité humaine" et "aspects environnementaux" et prenant en compte les aspects sociaux et économiques a été évoquée par plusieurs délégués. Tous les orateurs ont reconnu que l'UNESCO devait continuer d'accorder une attention prioritaire à la mise en oeuvre des recommandations issues du Sommet mondial du développement durable (Johannesburg, 2002). Plusieurs délégués, rappelant la relation qui existe entre science et société, ont aussi insisté sur la nécessité de bien veiller à poursuivre les activités de suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999).
3. Tout en approuvant les orientations actuelles du programme de sciences exactes et naturelles, notamment des programmes en matière d'écologie, les intervenants ont insisté pour que les éléments ci-après bénéficient d'une attention prioritaire dans le 33 C/5 : l'eau au service des besoins humains et les activités de promotion de la prévention des conflits liés à l'eau ; la géologie au service de la société ; les océans ; les réserves de biosphère au service du développement durable ; l'analyse de l'impact du changement climatique sur les sociétés ; la recherche sur le VIH/sida ; la promotion de l'éducation scientifique et technologique ; les possibilités qu'offrent les TIC pour renforcer la coopération scientifique internationale et promouvoir une diffusion effective et une mise en commun des connaissances scientifiques (thème également mentionné comme pouvant éventuellement faire l'objet d'une coopération intersectorielle).
4. La Commission III a estimé que, dans le 33 C/5, il fallait davantage insister sur le renforcement des capacités dans tous les aspects scientifiques des futurs programmes. En particulier, des efforts devaient être faits pour aider les Etats membres à mieux définir et aborder le problème de "l'exode des compétences". Des délégués se sont vivement félicités de la création du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) qui, selon eux, offrirait un cadre exceptionnel pour promouvoir la coopération internationale. Plusieurs intervenants ont insisté sur la contribution essentielle que les programmes scientifiques pouvaient apporter à la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, le règlement des conflits et les efforts de reconstruction, et ont fait ressortir la nécessité de stratégies appropriées à cet égard.

5. Des délégués ont aussi rappelé que l'UNESCO devait chercher à développer encore la coopération internationale, notamment la coordination des efforts au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, telles que le CIUS, et le secteur privé.

6. En ce qui concerne les sciences sociales et humaines, les délégués ont réaffirmé la pertinence des priorités actuellement accordées à l'éthique des sciences et technologies - surtout à la bioéthique - dans l'optique du 33 C/5. Plusieurs se sont félicités des travaux importants menés à bien par la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), qui a élaboré des normes et principes pour les décideurs et a mené une action éducative pour éclairer l'opinion publique sur les incidences du progrès scientifique et technique. Ils ont estimé que ce travail devait se poursuivre en 2006-2007. Un délégué a proposé de fusionner la COMEST et le Comité international de bioéthique (CIB).

7. La lutte contre la pauvreté, le développement durable et le règlement des conflits sont trois domaines critiques où l'UNESCO devrait s'efforcer de développer les approches intersectorielles dans le 33 C/5, associant non seulement les sciences exactes et naturelles, sociales et humaines mais aussi d'autres domaines de programme tels que l'éducation, la culture, la communication et l'information. Comme l'ont noté plusieurs intervenants, l'avantage comparatif de l'UNESCO réside dans son intersectorialité. Il a donc été dit qu'il serait intéressant que le 33 C/5 aborde les problèmes de développement des petits Etats insulaires en développement dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information sous un angle interdisciplinaire et holistique. Ce même type d'approche devrait être retenu pour d'autres initiatives régionales telles que le NEPAD, ou la remise en place de la coopération scientifique en Europe du Sud-Est, coordonnée par le Bureau de l'UNESCO à Venise.

8. De façon générale, la poursuite des options visant à mettre au centre des programmes les activités liées à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux femmes et aux jeunes a été approuvée. Plusieurs intervenants ont estimé qu'il fallait sans tarder accorder davantage d'attention dans le prochain Programme et budget à la participation des femmes et à leur contribution aux sciences. Certains ont également insisté pour que des précisions soient données sur le vocabulaire et les indicateurs utilisés pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le domaine des sciences.

9. Plusieurs délégués ont estimé que le 33 C/5 devait être sur le même modèle et avoir la même structure que le 31 C/5 et le 32 C/5. L'idée de projets transversaux relevant des deux thèmes transversaux devait aussi être maintenue, mais révisée. Plusieurs intervenants se sont félicités des améliorations apportées à la concentration et à la rationalisation du programme de l'UNESCO. Ils se sont déclarés favorables au maintien de l'accent sur la concentration des programmes et de la programmation fondée sur les résultats dans le 33 C/5. La nécessité de décentraliser encore les fonds alloués aux bureaux multipays a aussi été soulignée. Enfin, plusieurs délégations ont insisté pour que l'on accorde davantage d'importance aux programmes tournés vers l'action ainsi qu'à l'obligation de rendre des comptes.

31

- 7 -

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE (Commission IV)

1. Les représentants de 17 Etats membres et de deux organisations non gouvernementales ont pris part aux débats. Pratiquement toutes les délégations se sont déclarées satisfaites des activités menées jusqu'ici au titre du grand programme IV et ont demandé un accroissement général des ressources humaines et financières allouées au Secteur de la culture dans le document 33 C/5. L'ensemble des orateurs a reconnu et salué l'action de l'UNESCO visant à la protection du patrimoine culturel dans son ensemble par le biais d'une action normative importante. A cet égard, ils ont exprimé la nécessité pour l'avenir de consolider les acquis en se concentrant sur la mise en oeuvre et le suivi des instruments normatifs existants et sur la recherche d'une plus grande interaction et d'une meilleure synergie entre ces instruments. En ce qui concerne la mise en oeuvre des cadres normatifs existants, il a été souligné par de nombreux délégués, que la promotion et la sauvegarde du patrimoine devaient passer par des activités de promotion, de renforcement des capacités - en particulier pour les petits Etats - et de sensibilisation auprès du grand public.

2. Plusieurs délégations ont été d'avis que le document 33 C/5 devait donner au grand programme IV le même degré de priorité que le document 32 C/5 et qu'il fallait poursuivre les efforts pour accroître et mieux cibler l'efficacité. Après deux exercices biennaux consacrés à une action normative intense dans le domaine de la culture, de nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des progrès réalisés jusqu'ici en matière de réforme. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité de passer à l'évaluation des activités mises en oeuvre durant cette période et notamment au renforcement des mécanismes d'évaluation liés à ces activités. Dans le même esprit, plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait évaluer dans quelle mesure les objectifs stratégiques du programme de la culture inscrits dans le 31 C/4 avaient été atteints au cours des exercices biennaux couverts par les documents 31 C/5 et 32 C/5. Cela permettrait d'améliorer la cohérence et la correspondance, entre les documents C/4 et C/5 et de déterminer dans quels domaines il fallait déployer des efforts dans le document 33 C/5 pour répondre pleinement aux objectifs stratégiques du document 31 C/4, en appliquant des stratégies appropriées et en concentrant davantage les ressources financières et humaines sur les secteurs prioritaires. Certains délégués ont manifesté à ce sujet le souhait que soient définies des stratégies au niveau régional et sous-régional et que le processus de décentralisation soit poursuivi. Une délégation a proposé que l'UNESCO adopte un cycle budgétaire plus long, comme l'a préconisé un projet de résolution présenté à la session en cours de la Conférence générale. Une autre a indiqué qu'il fallait dans le document 33 C/5 allouer des ressources suffisantes aux activités destinées aux pays en transition.

3. Un grand nombre d'intervenants se sont trouvés d'accord sur la nature transversale de la culture et ont souhaité une plus grande interdisciplinarité des programmes. Ainsi, plusieurs interdépendances fondamentales qui ont été mises en lumière devraient être renforcées : entre l'éducation et la culture qui regroupe trois dimensions (l'éducation conçue comme promoteur de la culture par le biais de l'éducation artistique, comme promoteur des processus de réconciliation notamment par l'apprentissage du dialogue interreligieux à l'école et la nécessité de tenir compte de la dimension culturelle dans les processus de l'EPT) ; entre les sciences et la culture, notamment les liens existants entre la diversité culturelle et la biodiversité ; entre la communication et la culture et dans ce domaine il a été mentionné le besoin de renforcer les radios et télévisions de service public. Par ailleurs, certains délégués ont souhaité la fusion des grands programmes de la culture et de l'éducation, d'une part, de la culture et de la communication, de l'autre.

4. La protection du patrimoine culturel et naturel a fait l'objet de plusieurs interventions. Certains estiment nécessaire de poursuivre le renforcement du Centre du patrimoine mondial, mais aussi d'articuler une vision commune pour toutes les activités concernant le patrimoine afin de tirer parti des synergies conceptuelles et au niveau des projets, et de mieux gérer les rapports périodiques. Il a été aussi suggéré de créer un portail Internet du patrimoine culturel et d'assurer la création des inventaires du patrimoine au niveau national. D'autres ont mentionné la nécessité, dans l'éventualité de l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, de prévoir les moyens de sa mise en oeuvre en tenant compte des nouvelles réponses fournies par les États membres. À cet égard, quelques délégations ont estimé qu'il fallait faire davantage de place dans le document 33 C/5 aux activités consacrées au patrimoine immatériel. On a exprimé par ailleurs, dans le cadre des actions visant la protection du patrimoine culturel, le souhait qu'une convention sur la protection de la diversité culturelle soit adoptée en 2005 et que les actions visant à la mettre en oeuvre soient prévues dans le document 33 C/5. On a aussi préconisé de prévoir dans le document 33 C/5 un plan d'action plus concret pour mettre en pratique la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et y donner suite. Les autres éléments proposés quant à la protection de ce patrimoine sont les suivants : élargissement du patrimoine culturel immatériel à l'expression culturelle et artistique contemporaine, importance de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel grâce à la numérisation, suivi des actions relatives aux Chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité et suivi des activités concernant le patrimoine subaquatique.

5. La nécessité de mettre l'accent sur la promotion des politiques culturelles innovantes et d'assurer le suivi et la revitalisation du Plan d'action de Stockholm a été rappelée par plusieurs délégués ; il fallait aussi inscrire le suivi du Plan d'action de Stockholm de façon plus explicite dans le document 33 C/5. Quelques délégations ont estimé que l'UNESCO devait d'une manière générale intensifier son rôle de forum d'échange intellectuel dans ce domaine et s'efforcer d'adopter une perspective culturelle contemporaine. En effet, l'aide à la mise en oeuvre des politiques culturelles, notamment par le renforcement des capacités, constitue un élément crucial des politiques de développement et de la lutte contre la pauvreté, qui doit aussi être prévu dans les projets consacrés aux thèmes transversaux. Dans ce cadre, une attention particulière doit être donnée à la collecte et à l'utilisation de données statistiques dans le domaine culturel. En outre, il a été fait mention de la nécessité de renforcer les liens entre le thème transversal lié à la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté et la diversité culturelle. En ce qui concerne la contribution à la définition de politiques de développement, plusieurs orateurs ont souhaité que soit étendus les programmes visant à promouvoir et à soutenir le tourisme culturel et écologique notamment par la définition de normes et de bonnes pratiques dans ce domaine, par la recherche de partenariats avec le privé et par l'aide à des projets spécifiques et modalités novatrices, y compris au niveau national, comme la route culturelle "Qhapaq ñan - Camino Principal Andino" traversant six pays andins d'Amérique latine, la route de l'olivier ou le soutien aux festivals organisé dans le cadre de CARIFESTA dans les Caraïbes et de partenariats. Une délégation a proposé que le document 33 C/5 signale aussi les futures activités de l'UNESCO dans le cadre de l'Olympiade culturelle, qui se poursuivra après celle d'Athènes en 2004.

6. Un certain nombre de délégués a exprimé le souhait que soit poursuivi le projet phare sur la Route de l'esclave notamment par le renforcement d'activités dans le domaine de l'éducation et du tourisme culturel. Il a été proposé de fournir un cadre d'action conjointe souple intégrant aussi les nouvelles formes d'esclavage et la notion de diversité historique de l'esclavage, à l'horizon de l'année 2007 au cours de laquelle sera célébré le bicentenaire. Pour les activités du programme en la matière, il fallait faire preuve de souplesse.

33

- 9 -

7. Concernant les approches transversales de l'Organisation et les activités relatives au dialogue interculturel, plusieurs orateurs ont jugé fondamental de mieux intégrer les jeunes à la mise en oeuvre des politiques culturelles et de concevoir des programmes spécifiques axés sur les jeunes, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les activités de l'UNESCO consacrées aux routes en général ont suscité l'approbation. Un délégué a préconisé que le document 33 C/5 fasse une plus grande place au dialogue interconfessionnel.

34

- 10 -

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION (Commission V)

1. Les représentants de 35 Etats membres, un observateur et deux organisations non gouvernementales ont pris part au débat. Ils ont unanimement réaffirmé l'importance des trois objectifs stratégiques 10, 11 et 12 de la Stratégie à moyen terme (document 31 C/4) relatifs à la communication et à l'information, à savoir "Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information"; "Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux"; et "Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public", ainsi que leur pertinence vis-à-vis des futures activités du 33 C/5.

2. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental, en particulier dans le contexte des nouveaux médias et de l'Internet. Plusieurs délégués, après avoir noté que "Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement" avait été la principale priorité du grand programme V dans le 32 C/5, ont cependant proposé que, dans le 33 C/5, la principale priorité consiste à "Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information". Plusieurs autres délégués, cependant, ont préconisé de conserver "l'accès universel à l'information" comme objectif stratégique clé, considérant que, dans le 33 C/5, la principale priorité devait continuer d'être "l'accès". D'autres, néanmoins, faisant observer qu'il ne saurait exister de "liberté" sans "accès", ont souligné que les questions de liberté d'expression et d'accès équitable et abordable à l'information étaient étroitement liées. Comme l'a souligné un délégué, "la liberté d'expression se situe au cœur même de l'accès".

3. Le débat a également mis en lumière d'autres thèmes qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration du 33 C/5 : la liberté d'expression à l'ère de l'Internet ; la sécurité des journalistes ; l'élaboration de principes directeurs régissant l'accès à l'information ; les politiques applicables à l'information du domaine public ; le rôle des bibliothèques et des archives dans l'édification de sociétés du savoir (également proposé en tant que thème pour une nouvelle coopération intersectorielle) ; la poursuite du programme "Mémoire du monde" en tant qu'activité phare ; une réflexion et des principes directeurs sur l'utilisation de logiciels à code source libre ; le renforcement des capacités dans le domaine de la communication et de l'information ainsi que de la formation des professionnels des médias ; la radiotélévision de service public ; la création de centres multimédias communautaires ; et l'élaboration de contenus locaux diversifiés et multilingues.

4. De nombreux délégués se sont félicités de la contribution de l'UNESCO aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 et Tunis, 2005), et en particulier des efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir le concept de "sociétés du savoir", fondé sur les quatre principes suivants : liberté d'expression ; égalité d'accès à l'éducation ; accès universel à l'information ; et diversité culturelle et linguistique. Les délégués ont tous été d'avis qu'il convenait d'accorder une grande attention aux activités de suivi du SMSI dans le 33 C/5. Certains ont estimé que l'UNESCO devrait poursuivre ses activités relatives à l'"infoéthique". Un délégué a estimé qu'une déclaration conjointe des deux programmes internationaux intergouvernementaux, l'IFAP et le PIDC, portant sur l'édification de sociétés du savoir et destinée au SMSI, serait utile pour souligner la complémentarité des objectifs et de l'action desdits programmes. Un délégué a mentionné les concepts émergents de "sociétés apprenantes" et de "sociétés créatives" et proposé qu'ils soient intégrés aux activités menées par l'Organisation en faveur des sociétés du savoir.

5. Conformément à la Déclaration du Millénaire, l'UNESCO contribuera aux efforts de la communauté internationale tendant à combler la fracture numérique et à faire progresser le développement de sociétés du savoir ouvertes et intégratrices. La Commission a estimé que, dans un environnement international de plus en plus complexe et compétitif, et compte tenu de la multiplicité des acteurs en cause, l'UNESCO devrait s'efforcer d'accroître et de diversifier sa coopération avec les organismes intéressés à l'échelle internationale et régionale, tout en mobilisant de nouveaux partenariats. Dans ce contexte, la nécessité de consolider l'IFAP et le PIDC et d'assurer une plus grande synergie entre ces deux programmes a été soulignée, de même que la nécessité d'une action conjointe avec d'autres initiatives internationales, comme l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC. Le renforcement de la collaboration avec des organisations non gouvernementales et l'établissement de liens plus étroits avec le secteur privé ont été jugés essentiels de même que le développement de la coopération, de la mise en réseau et de l'échange de pratiques optimales Sud-Sud. S'agissant des questions touchant la fracture numérique, un certain nombre d'orateurs ont estimé qu'il importait de soutenir certaines initiatives, comme le Programme d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement et le NEPAD.

6. Comme un certain nombre d'intervenants l'ont souligné, le grand programme V "Communication et information" est de par sa nature même intersectoriel. De l'avis général, dans le 33 C/5, l'UNESCO devrait continuer à développer les projets intersectoriels dans le cadre des deux thèmes transversaux, à savoir "L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté" et "La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir". Un délégué a préconisé une participation accrue des Etats membres à la sélection et à l'élaboration des projets de ce type inclus dans le C/5. La nécessité de poursuivre la coopération intersectorielle existante dans des domaines comme "les TIC au service de l'éducation" et la production de contenus culturellement diversifiés et multilingues a été mise en lumière. Enfin, il a été suggéré que les thèmes ci-après soient retenus pour la coopération intersectorielle future dans le 33 C/5 : le rôle des bibliothèques, des archives et des musées dans la construction des sociétés du savoir ; l'introduction de concepts relatifs aux médias dans les programmes scolaires ; l'enseignement supérieur et en particulier la formation des formateurs ; les TIC dans la science (en particulier les mesures visant à empêcher l'exode des cerveaux).

7. Il a été estimé qu'il fallait continuer de prendre en compte les besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés, des femmes et des jeunes dans le Programme et budget pour 2006-2007. Il a été fait mention du réseau international d'information pour les jeunes qui a été considéré comme un bon exemple d'approche intégratrice réussie en ce qui concerne les jeunes.

8. Dans l'ensemble, les délégués ont estimé qu'il fallait continuer de privilégier une approche axée sur les résultats dans le 33 C/5. Certains intervenants ont insisté sur la nécessité d'indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs pour évaluer les effets des programmes de l'Organisation. Un délégué a suggéré que, dans la formulation des résultats, l'accent soit mis davantage sur les produits. Certaines délégations ont aussi considéré que cela exigerait des mécanismes plus efficaces pour assurer le suivi et l'analyse de la conception et de la mise en oeuvre des programmes. Il a été noté que, dans la mesure où nombre des programmes de l'UNESCO relevant du Secteur de la communication et de l'information étaient centrés sur la fracture numérique, l'Organisation pourrait contribuer plus activement au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'accès universel à l'information ; elle pourrait non seulement présenter des rapports mais aussi effectuer des études et faire des recommandations.

PRINCIPES GENERAUX DE PROGRAMMATION (Commission I)

1. Les représentants de 22 Etats membres ont participé au débat. Divers éléments généraux à prendre en considération ont été précisés : l'utilisation optimale des avantages comparatifs de l'UNESCO dans l'action multilatérale, nécessité de renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs concernés, complémentarité des actions menées aux niveaux intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental, nécessité de progresser encore davantage dans la transdisciplinarité et renforcement du suivi, de la reddition des comptes et de l'évaluation. Tout en réitérant ces exigences, diverses délégations ont mentionné diverses améliorations qui devaient être introduites dans le 33 C/5, en s'appuyant notamment sur les progrès importants réalisés dans le 32 C/5. Au titre des domaines restant à améliorer ou à affiner, les participants ont mentionné la nécessité de réduire encore davantage les coûts de personnel par rapport aux coûts de programme, la définition d'une stratégie d'information du public, la nécessité de mettre mieux en évidence la contribution des fonds extrabudgétaires à la réalisation des objectifs principaux et des autres objectifs de chaque grand programme, l'élimination des projets inactifs et l'amélioration des documents de cadrage, ce qui aiderait également à déterminer les avantages comparatifs de l'Organisation par rapport aux autres acteurs.
2. De nombreuses délégations considéraient que les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre de la décentralisation devaient être résolus sans délai. Elles ont tout particulièrement souligné la nécessité de renforcer les bureaux multipays, en les dotant de ressources financières et humaines suffisantes pour pouvoir améliorer l'exécution des programmes, notamment dans les Etats du Pacifique, ainsi que la nécessité de clarifier les responsabilités des directeurs de ces bureaux. En outre, l'attention a été appelée sur la nécessaire harmonisation de la programmation de l'UNESCO avec les autres cadres de programmation au niveau national, notamment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), les bilans communs de pays (CCA) et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), afin de permettre à l'UNESCO de mettre toutes ses compétences au service du développement des pays, en particulier dans la lutte contre la pauvreté, et de déterminer les "créneaux" se prêtant le mieux à l'action de l'Organisation.
3. Un grand nombre de délégations étaient d'avis que les priorités principales et les priorités secondaires définies dans le 32 C/5 devaient être maintenues pour le 33 C/5. Cependant, de plus grands efforts restaient à faire pour affecter des effectifs appropriés aux domaines correspondant aux priorités du programme. Les progrès réalisés dans la programmation, la budgétisation, la gestion et le suivi axés sur les résultats ont été salués et de nombreuses délégations se sont félicitées de la proposition du Directeur général tendant à introduire des indicateurs de performance davantage fondés sur les résultats qualitatifs et les évaluations d'impact ainsi que des indicateurs de référence. Des difficultés particulières se posaient pour la formulation d'indicateurs et de paramètres de référence dans les domaines culturel et éthique, s'agissant par exemple de la promotion du dialogue entre les civilisations. Etant donné que le 33 C/5 serait le dernier Programme et budget de la période correspondant à la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), plusieurs délégations ont suggéré que, lors de l'élaboration du 33 C/5, il soit procédé à une analyse ou une évaluation de la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les résultats escomptés auraient déjà été atteints, de façon à déterminer les actions qu'il serait nécessaire de prévoir dans le 33 C/5 pour mettre en oeuvre le plus pleinement possible la Stratégie à moyen terme.

4. Des délégations ont souligné tout particulièrement la nécessité de renforcer l'action intersectorielle, notamment en définissant un plus grand nombre d'axes d'action communs et en les étendant à d'autres domaines tels que les langues, l'éducation pour le développement durable ou l'articulation entre la science et la communication et l'information. S'agissant des projets relatifs aux deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme, plusieurs délégations ont demandé qu'ils soient mieux recentrés, que l'on renforce l'approche stratégique pour leur mise en oeuvre et que l'on respecte un meilleur équilibre régional.

5. Plusieurs délégations ont rappelé l'importance des commissions nationales, en ce qui concernait en particulier leur capacité de participer à l'exécution du programme et de nouer un dialogue fructueux avec la société civile, en favorisant la contribution de cette dernière aux objectifs de l'UNESCO. Ce rôle des commissions nationales pourrait être mis à profit dans le cadre d'un processus de consultation approfondi en vue de la préparation du 33 C/5. De nombreuses délégations estimaient que le Programme de participation constituait un important instrument pour le renforcement des capacités et de l'apport des commissions nationales, et nombre d'entre elles étaient d'avis que les ressources du Programme de participation devaient être augmentées dans le 33 C/5. Pour plusieurs délégations, il importait également de faire en sorte que les activités financées au titre de ce programme soient étroitement liées aux priorités de l'Organisation ainsi qu'aux besoins des domaines qui devaient être intégrés dans l'ensemble des programmes. Plusieurs délégations souhaitaient ardemment que les jeunes soient associés plus étroitement à l'action de l'Organisation, eu égard aux résultats fructueux du Forum des jeunes organisé avant la session de la Conférence générale. Les problèmes des jeunes sans emploi devraient également être pris en compte dans les activités de l'UNESCO.



Conférence générale
32e session, Paris 2003

38
32 C

32 C/7
11 juillet 2003
Original anglais

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**PREPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2006-2007 (33 C/5)**

PRESENTATION

Source : Résolution 29 C/87.

Antécédents : Par sa résolution 29 C/87 (paragraphe 1.23), la Conférence générale recommande que les commissions de programme concentrent la partie la plus importante de leurs travaux sur les grandes orientations du programme suivant.

Objet : Le Directeur général soumet à la Conférence générale le présent document qui décrit dans leurs grandes lignes les principales questions qui pourraient être examinées par les différentes commissions de programme, en vue de faciliter les débats.

Décision requise : Le présent document ne requiert aucune décision.

1. Conformément aux dispositions de la résolution 29 C/87 de la Conférence générale intitulée "Structure et fonction de la Conférence générale", les commissions de la Conférence générale sont invitées à débattre des différents aspects de la préparation du futur Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5). Il s'agira du troisième et dernier document C/5 de la période sur laquelle porte la Stratégie à moyen terme 2002-2007 (31 C/4). Le Directeur général soumet par conséquent le présent document, qui contient une liste des principales questions qui pourraient être traitées par les différentes commissions lorsqu'elles passeront à l'examen du point 3.1 de l'ordre du jour provisoire.

2. A sa 32e session, la Conférence générale disposera de tous les éléments d'information nécessaires concernant l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (document 31 C/3) et au cours des 18 premiers mois de l'exercice en cours 2002-2003, accompagnés d'une évaluation succincte des résultats obtenus au moyen des actions menées par l'UNESCO.

3. Les commissions concentreront leurs travaux sur le Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (projet de 32 C/5), mais il est indispensable qu'elles proposent également des indications orientées vers l'avenir concernant la préparation du projet de 33 C/5, en particulier en ce qui

concerne les priorités et orientations souhaitables du programme, afin d'influer ainsi sur la dernière phase de la mise en oeuvre de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 en vue de l'obtention des effets recherchés.

4. En réalité, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, un grand effort devra être fait par l'Organisation pour obtenir les effets recherchés énoncés pour les 12 objectifs stratégiques, les différents sous-objectif et les deux thèmes transversaux de la Stratégie. A la lumière des progrès accomplis et de l'expérience acquise en 2002-2003 dans la mise en oeuvre de la Stratégie et en gardant à l'esprit les propositions contenues dans le projet de 32 C/5, il serait souhaitable d'obtenir de la part des Etats membres une information en retour et des orientations au sujet d'une série de questions, notamment celles qui sont énumérées ci-après, mais dont la liste n'est pas exhaustive :

- (a) *L'adéquation des objectifs stratégiques par domaine de programme (éducation, sciences, culture et communication et information) ainsi que les deux thèmes transversaux définis dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 dans la perspective de l'action future de l'Organisation et de leur prise en compte au cours de la période 2006-2007.*
- (b) *L'identification des voies et moyens par lesquels l'UNESCO peut le mieux contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire (MDG) axés sur des résultats et assortis de délais dans le cadre de sa propre Stratégie à moyen terme et à la lumière des efforts considérables qu'elle déploie pour s'intégrer pleinement dans l'action collective de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays.*
- (c) *La suggestion de priorités principales et de priorités secondaires pour chaque secteur du programme en 2006-2007, en fonction de leur formulation dans le 31 C/5 et dans le projet de 32 C/5 et de la concentration des ressources sur ces priorités. Les priorités principales ont bénéficié de ressources financières croissantes au titre du 31 C/5 et du projet de 32 C/5. Les fonds alloués aux priorités principales des cinq grands programmes représentent dans l'ensemble plus de 57 % des ressources totales du programme, avec quelques variations selon les grands programmes.*
- (d) *La définition des priorités secondaires pour chaque secteur du programme, qui ont été clairement énoncées dans le projet de 32 C/5.*
- (e) *La sélection et l'identification par l'Organisation d'activités phares majeures, en mettant en évidence les programmes et efforts suivis qui ont donné des résultats positifs et accru la visibilité et le prestige de l'Organisation.*
- (f) *Les domaines importants dans lesquels des activités intersectorielles supplémentaires pourraient être mises en oeuvre ou les activités en cours renforcées (par exemple, au moyen d'axes d'action communs comme dans le 32 C/5) et la question de savoir s'il est souhaitable de maintenir l'exécution par des équipes intersectorielles de certains projets en rapport avec les deux thèmes transversaux du 31 C/4.*
- (g) *Les résultats et l'utilité des approches intégratrices qui sont actuellement appliquées aux activités en rapport avec l'Afrique, les pays les moins avancés, les femmes et la jeunesse.*
- (h) *La nécessité d'affiner et de renforcer en permanence l'approche fondée sur les résultats mise en oeuvre depuis le 31 C/5 et développée dans le projet de 32 C/5 au moyen d'une*

série d'indicateurs de performance pour chaque résultat escompté. Des travaux sont menés actuellement en vue de s'assurer que des résultats qualitatifs et des évaluations d'impact seront introduits à l'avenir ainsi que des indicateurs de référence, ce qui permettra aux organes directeurs d'améliorer les activités de suivi, de rapport et d'évaluation.

- (i) Redoublement d'efforts pour garantir *la décentralisation des activités de programme* et de l'action de l'Organisation et leur corrélation avec l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies au niveau des pays, y compris par le biais des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP), du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA).
- (j) *Une révision et une actualisation des modalités d'action* de l'UNESCO.

5. Les commissions souhaiteront sans doute étudier ces questions, soit globalement, soit une par une, lorsqu'elles entameront l'examen du point 3.1.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2004

Questionnaire relatif au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

UNESCO

UNESCO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1500>

Downloaded from African Union Common Repository